

Territoire de Belfort
Commune de Chèvremont

Conseil Municipal du 14 Juin 2013
Convocation du 7 Juin 2013

Étaient présents :

Mrs. Lab, Fricker, Huguenin, Jeannin, Lebail, Mmes. Gehendez, Giambagli, Deporte, Pacaud.

Absents excusés :

Mr. Doucelance

Absents :

Mr. Boulat, Mme. Marchal, Mr. Pomodoro

1) Désignation d'un secrétaire de séance

- Secrétariat assuré par Marcelle Gehendez

2) Approbation du compte rendu du conseil du 12 avril 2013

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

3) Location du stade Duvallet.

Par courrier en date du 28 mai 2013, Madame Gouvernet Patricia, gérante du café de la Pépinière à Belfort a sollicité la commune afin de louer les installations du stade Duvallet pour l'organisation du tournoi de football parrainé par la Sté Heineken le 30 juin. Il convient de fixer le montant de cette location (cette personne a déjà organisé en 2011 et 2012 ce tournoi dans la commune sans rencontrer de difficultés particulière. La somme demandée pour la location était de 300 euros et de 1000 euros pour la caution.

- Tarif de location approuvé à l'unanimité

4) Composition du futur Conseil Communautaire.

La répartition des sièges au sein des conseils communautaires a été modifiée par l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Locales. Deux solutions peuvent être envisagées:

- un accord local : les sièges sont librement répartis par un accord entre les communes obtenu à la majorité qualifiée.

- une absence d'accord local : les sièges sont distribués selon une procédure prévue par la loi ; à savoir la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Avec l'application de ces nouveaux textes, le conseil communautaire comprendra entre 71

et 81 membres titulaires selon l'option choisie

Le bureau de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a retenu un conseil communautaire à 81 membres titulaires avec une représentation communale par strate selon les modalités suivantes :

De 1 à 1100 habitants : 1 délégué
De 1101 à 3000 habitants : 2 délégués
De 3001 à 6000 habitants : 3 délégués
Belfort : 30 délégués.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité moins une voix par le Conseil Communautaire du 28 Mars 2013 (à noter que la commune d'Eloie perd un délégué, la commune de Pérouse reste dans la première strate et la représentativité de la ville centre diminue).

A l'unanimité Le Conseil Municipal donne son accord.

Accord est donné à l'unanimité pour une composition du Conseil Communautaire de l'agglomération Belfortaine chiffrée à 81 membres, assortie d'une représentation communale par strate traduisant pour la commune de Chèvremont une participation de 2 délégués.

5) Adhésion au service d'archives itinérant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort.

La tenue des archives communales est une obligation réglementaire pour toutes les collectivités locales. Le service des archives du Centre de Gestion de Belfort a réalisé courant décembre 2012 un bilan de l'existant des archives de la commune. Il s'avère que les archives courantes et intermédiaires présentes dans les bureaux ne demandent pas une intervention importante de l'archiviste. Il s'agirait de trier les dossiers et les armoires afin de récupérer une capacité de stockage non négligeable et d'archiver dans un local les dossiers réglementairement afin de répondre aux obligations de conservation. La durée de l'intervention de l'archiviste serait d'environ 25 jours pour des journées de 8 heures à 22 euros de l'heure soit 4400 euros.

- Proposition acceptée à l'unanimité

6) Demande de location du local communal situé 1A carrefour du Galant.

Madame Muller Delphine domiciliée 24 rue de la Gare à Chèvremont sollicite la location du local de l'ancienne crèche situé 1A carrefour du Galant afin d'y installer une restauration rapide à compter du 1^{er} juillet 2013 et compte tenu des travaux à effectuer elle sollicite une exonération du loyer jusqu'au 31 décembre 2013.

Mr. Le Maire précise sur ce point que la restauration rapide projetée sera composée essentiellement de Pizzas à consommer sur place (ou à emporter)

Horaires d'ouverture :

- du mardi au vendredi
 - matinée 11h30 à 14h30
 - soirée 18h30 à 21h00
- le samedi
 - matinée 11h30 à 14h00
 - soirée 18h30 à 22h30
- Dimanche
 - soirée 18h30 à 22h30

Le loyer de cette structure est fixé à 736 euros. Concernant l'exonération de loyer demandé par les gérants, Mrs. Huguenin et Lebaill propose une exonération pendant une durée à 3 mois à dater du 1^{er} juillet 2013.

Proposition acceptée à l'unanimité

7) Demande d'agrément au dispositif « Duflot » de défiscalisation de l'investissement locatif.

La loi de finances pour 2013 a introduit un nouveau dispositif, dit « Duflot », d'incitation fiscale à l'investissement locatif.

Ce dispositif permet à un investisseur de bénéficier d'une réduction d'impôt de 18 % du montant investi dans un logement neuf, répartie sur 9 années, en contrepartie d'un engagement de mise en location non meublée en tant que résidence principale pendant au moins neuf ans avec un loyer plafonné.

Les investissements réalisés en zone B2 (agglomération de taille moyenne) ne sont éligibles que pendant les 6 premiers mois de l'année 2013. Toutefois, les communes et EPCI situés en zone B2 ont la possibilité de demander une dérogation au Préfet de région en justifiant de besoins particuliers en logements locatifs.

Le Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a délibéré le 28 mars 2013 en faveur d'une demande d'agrément au dispositif « Duflot ».

Elle a adressée à Mr le Préfet de région en date du 29 mars 2013, accompagnée d'un argumentaire justifiant des besoins de l'agglomération belfortaine en matière de soutien à l'investissement locatif, pour les 30 communes de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine situées en zone B2.

Cette demande doit être confirmée par chaque Commune par une délibération du Conseil municipal.

Au regard de ces propositions le Conseil municipal émet :

Un avis favorable à la demande d'agrément au dispositif d'aide à l'investissement locatif « Duflot », présenté par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine le 29 mars 2013.

Approuvé la demande d'agrément pour que la commune de Chèvremont continue d'être éligible du dispositif « Duflot ».

Autorise Monsieur le Maire à adresser la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

8) Proposition de convention de gestion des pelouses sèches au lieu-dit « Ferme-Rondot ».

Par courrier en date du 18 mars 2013, le Conservatoire d'Espaces Naturel de Franche-Comté nous a fait parvenir un projet de convention de gestion tripartite entre la Commune de Chèvremont, le Conseil Général du Territoire de Belfort et le Conservatoire d'Espace Naturels de Franche-Comté relative à la préservation des pelouses sèches situées sur la commune de Chèvremont au lieu-dit « Ferme-Rondot ». Cette convention concerne une parcelle de 140 ares dont la commune est propriétaire du lieu-dit « Combe Guillaume ». L'objet de la convention est de confier au gestionnaire les parcelles désignées ci-dessus dans le but de mettre en œuvre les actions définies par le plan de gestion et de faire découvrir et sensibiliser le grand public au patrimoine naturel du site.

Sur ce point Monsieur le Maire rappelle que Conservatoire d'Espace Naturel conduit une action de protection des Espaces protégés. Il établit un plan pluriannuel de gestion du site, consultable au Conseil Général du Territoire de Belfort. Un bilan d'action est fourni périodiquement à la commune.

Avis favorable est donné à la souscription entre la commune de Chèvremont et la Conservatoire d'Espace Nature de Franche-Comté d'une convention de gestion des pelouses sèches au lieu-dit « La Ferme du Rondot ».

9) Demandes de subvention de diverses associations.

- Vaincre la Mucoviscidose

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une maladie génétique se traduisant par une insuffisance respiratoire sévère

Une réunion d'information sur ce thème se tiendra à la Maison du Peuple à Belfort le 21 septembre 2013.

- PEP 90

Se référant au principe adopté par le Conseil municipal impliquant le refus de financement des associations extérieures à la commune de Chèvremont, avis défavorable est émis quant au subventionnement demandé par ces associations en dépit de l'intérêt social qu'elles traduisent.

10) Passeport vacances.

L'Association des Francas du Territoire de Belfort propose du 08 juillet au 02 août 2013 la mise en place d'un Passeport Vacances pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans.

Plusieurs formules sont proposées (Passeport Simple, Passeport Plus, Passeport Ados Plus, Passeport Séjour). Le matin les participants sont accueillis pour préparer la journée et s'inscrire aux différentes activités proposées. Les tarifs varient en fonction du passeport choisi, des bénéficiaires des aides aux temps libres CAF et des

allocataires CAF.

La collaboration entre l'Association des Francas et la commune consisterait en :

- Une prise en charge financière qui s'élève à 10 euros par journée enfant
- La mise à disposition le matin d'un local pouvant accueillir les jeunes.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de ce dispositif dont le programme d'activité préparé en matinée sera réalisé l'après midi.

Il comprend :

- Des activités sportives
Karting, cirque, équitation, bowling, VTT, activité nautiques, etc....
- Des activités culturelles
Cinéma, création vidéo, pêche Malsaucy, pédalo, bateaux, minigolf, danse, musées de Belfort.
- Des activités scientifiques ou techniques
Prévention routière, internet, fusée à eau, développement durable, etc....

Pour la commune une dépense de 1600 euros est à prévoir pour 8 jeunes pendant 20 jours ainsi, que la mise à disposition des Francas d'un lieu d'accueil.

Les familles devront prévoir une inscription des jeunes intéressés. L'achat du passport jeune s'élève à 40 euros par mois selon les options choisies.

Pour se déplacer les enfants bénéficieront d'une carte de bus nominative valable un mois, ainsi que de tickets piscines gratuits. Une possibilité de repas est également proposée.

11) Aménagement des entrées de village.

Par courrier en date du 24 mai 2013, Monsieur le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort nous a informé que dans le cadre de la politique partenariale de sécurité que le Conseil Général mène en faveur des Communes, l'Assemblée Départementale a décidé, lors de sa séance du 13 mai dernier, d'apporter à la commune de Chèvremont une participation de 33 284,00 euros pour les travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée côté Bessoncourt et 25 711,00 euros pour les travaux de l'entrée côté Fontenelle.

Afin de mener à bien ces opérations, une consultation a donc été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Autorisation adoptée à l'unanimité.

12) Révision de l'aménagement de la forêt communale.

Le plan d'aménagement de la forêt communale arrivant à échéance fin 2013, les services de l'Office National des Forêts nous ont présenté un projet de révision d'aménagement pour une durée de 20 années. Il nous est donc demandé de missionner les services de l'ONF pour la mise à l'étude du plan d'aménagement de la forêt communale de Chèvremont.

Proposition votée à l'unanimité

13) Questions et informations diverses.

Assujettissement aux cotisations URSSAF des indemnités de fonctions des élus à la retraite ou poursuivant leur activité professionnelle.

Ces cotisations sont exigibles à partir d'un seuil chiffré à 1543 euros mensuels.

Pour éviter le paiement par la commune de ces cotisations qui s'élèveraient annuellement à 6000 euros, Monsieur le Maire propose de ramener son indemnité à un seuil inférieur à celui soumis à la cotisation.

Avis favorable est donné à cette proposition

Ordures ménagères.

Monsieur le Maire rappelle que la TVA sur le service d'enlèvement des ordures ménagères passera de 7 à 10 %.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIE).

Ce fond est alimenté par un prélèvement d'une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Chèvremont qui ne dispose pas d'un potentiel fiscal insuffisant reversera en 2013 au fonds de péréquation 740 euros.

Équitation Passion :

Les participants au championnat départemental de TREC, traverseront la commune de Chèvremont le 23 juin 2013 de 07h00 à 18h00 suivant deux parcours.

	Bois du Magny
1 ^{er} parcours	Grand Bois - Fontenelle
2 ^{ème} parcours	Vezelois - Chèvremont

Les responsables d'Équitation Passion remercient la commune de Chèvremont pour la subvention qui leur a été précédemment allouée.

La Poste.

Dans le cadre de nouveaux horaires imposés par la poste, sans prise en compte de l'avis du Maire, la poste de Chèvremont sera fermée le samedi matin.

La poste de Chèvremont dépend désormais de celle de Giromagny (1 seul agent pour les 2 sites)

Cours de Tennis.

De nouvelles dégradations ont été constatées sur le cours de Tennis.

L'avenir de ce cours est à réexaminer eu égard notamment à son emplacement excentré qui favorise les incivilités.

La convention souscrite avec le club de tennis qui compte 30 adhérents sera caduque le 30 septembre 2013.

Dans l'attente d'une concrétisation d'un futur projet concernant le terrain de Tennis, il faudra envisager sa fermeture.

Vente du véhicule B80 Renault.

Appartenant à la commune pour un montant de 2900 euros.

Internet.

Malgré les nombreuses démarches effectuées par Monsieur le Maire, le « haut débit » se fait attendre.

La couverture filaire de Chèvremont ne pourra être effectuée qu'en 2015 - 2020. Sur ce point Monsieur le Maire rappelle que 612 foyers sont rattachés au centre téléphonique de Chèvremont. En estimant que 600 foyers paient une cotisation mensuelle de 29,90 euros, les fournisseurs d'accès internet auraient encaissé 215 800,00 euros par an, soit pour 5 années 1 076 400 euros sans se soucier du service rendu aux abonnés

Chemin du stratégique.

Optymo envisage une évolution de son offre de transport dans la région sub-urbaine. Le nouveau schéma de desserte suburbaine positionne le secteur Bessoncourt-Zone commerciale comme un pôle d'échange majeur à partir duquel les communes de Bessoncourt, Chèvremont, Vezelois, Meroux, Jonxion, Bourogne, Morvillars ainsi que la Gare TGV et la zone d'activité Jonxion seront désormais desservies à la ½ heure sur un axe Belfort-République/Morvillars.

Ce projet nécessite d'aménager un pôle correspondance sur la zone commerciale de Bessoncourt et d'emprunter le Stratégique situé sur le Territoire de la commune de Chèvremont.

Un programme d'aménagement de la voirie a été arrêté par le SMTC en tenant compte du projet de la commune de création d'une piste cyclable et piétonne. Le SMTC assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rue du stratégique, la commune de Chèvremont participerait au financement de cette opération sur la base de son projet initial.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50